ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôtellerie et restauration

Question écrite n° 91177

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur l'essor de « l'économie grise » et de ses dérives, soit « une économie collaborative COOL à une industrialisation rampante pas COOL » nommée encore le *short renting*, désolé pour les anglicismes. Ce phénomène a un impact important partout en France. Le développement incontrôlé de l'offre sur des sites, le déséquilibre flagrant en termes de charges, de normes entre les acteurs de l'économie réelle des professionnels de l'hôtellerie et l'apparition de nouveaux profils de multipropriétaires, des résidences autres que la résidence principale du loueur. Les plateformes de mise en relation entre les particuliers sont désormais des acteurs à part entière de l'économie. À ce titre et face à l'ampleur du phénomène il demande que soit mise en place une concurrence juste et équitable envers les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration et une meilleure information du consommateur. Il demande comment le Gouvernement entend assumer son rôle afin d'encadrer ces pratiques pour imposer la transparence, empêcher les dérives et restaurer l'équité entre tous les acteurs. Il souligne que dans les stations de ski et dans les territoires touristiques de montagne, l'effet induit est très rapide, les hôteliers en place depuis des décennies, sont obligés de fermer leur établissement. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui apporter les réponses à ces interrogations afin d'être en mesure de rassurer les professionnels et les responsables des collectivités locales concernés aussi par ce problème.

Données clés

Auteur : M. Joël Giraud
Circonscription : Hautes-Alpes (2e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91177
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 novembre 2015, page 8277
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)